



Fondation PROFA | Education sexuelle

Rue de Lausanne 21

1020 Renens

www.profa.ch/es

**Aux référent.e.s d'établissements et
secrétariats
(4.2.1)**

Recommandations importantes pour les établissements scolaires

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des recommandations ci-après :

1) Inscriptions en ligne via www.profa.ch/pes :

- Contrôler et mettre à jour la fiche de votre établissement notamment les horaires spécifiques à vos bâtiments scolaires.
- Sur la fiche d'inscription, indiquer toutes les possibilités par classe et le service d'éducation sexuelle vous proposera une planification.
- Vous pouvez également contacter le service d'éducation sexuelle pour convenir des dates d'intervention.
- Pour rappel, un cours d'éducation sexuelle dure deux périodes consécutives.
- Vous trouverez ci-jointe une grille à faire compléter par les enseignant.e.s afin qu'ils-elles puissent vous informer de leurs indisponibilités ponctuelles ou régulières. Cela évitera que nous recevions des demandes de changements après la planification. Ces grilles ne sont pas à renvoyer au service d'éducation sexuelle.
- Le référentiel des procédures est accessible via le lien suivant : <http://www.profa.ch/es/referentiel/>

2) Particularités d'intervention :

- Planification :
 - tous les 2 ans dans les classes entières des classes multi-niveaux 3-4P et 5-6P.
 - chaque année dans les classes OES, 2x2 périodes à une semaine d'intervalle.
 - chaque année dans les classes d'accueil, par groupe de maximum 12 élèves en fonction de l'âge et du niveau de français
- N'oubliez pas de nous communiquer sur la fiche d'inscription, les dates précises des voyages d'études, camps de ski, joutes sportives, spectacles, ECR, conférences des maître-esse-s.
- Nous vous prions de ne pas ajouter aux classes habituelles des élèves d'autres classes.

3) Soirée de parents :

- Les soirées de parents sont planifiées les lundis et mardis de 19h30 à 21h30. Nous vous prions de nous indiquer le bâtiment et la salle prévus pour cette prestation.
- Il est **indispensable qu'un-e représentant-e de l'école** (directeur-riche, doyen-ne, infirmier-ère scolaire, délégué-e PSPS) **soit présent-e pour accueillir notre éducateur-riche/formateur-riche et les parents.**
- **L'organisation de soirées regroupant plusieurs établissements est à privilégier.**

